



RÉGIE INTERMUNICIPALE DE POLICE
THÉRÈSE-DE BLAINVILLE

Les PEPP sont de retour!

Depuis mai, le Projet étudiant de prévention dans les parcs (PEPP) va bon train sur notre territoire. Ce sont Éliane Leclaire et Jonathan Cosentino, les mêmes étudiants en technique policière que l'an dernier, qui sillonneront les parcs et les rues de Lorraine jusqu'en septembre afin d'établir un contact positif avec les citoyens. Ce faisant, ils poursuivront l'objectif du PEPP : assurer le respect du couvre-feu dans nos parcs et celui des règles de bon voisinage, tout en favorisant une approche communautaire (prévention, résolution de problème, partenariat et rapprochement avec les citoyens).

Ce projet est rendu possible grâce à la collaboration de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville. Bon retour à Lorraine à ces deux étudiants très appréciés de la communauté.



Projet Distinction

Les élèves de 6^e année des écoles du Ruisselet, Le Tournesol et Le Carrefour ont participé avec enthousiasme au projet Distinction, qui vise à lutter contre le vandalisme dans les parcs et les lieux publics. L'activité de clôture a eu lieu le 3 mai dernier, alors que la mairesse Lynn Dionne, accompagnée de l'agente Chantal Lefebvre, de la Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville, a visité les classes participantes afin de les féliciter. Les affiches créées par les élèves sont exposées à la bibliothèque jusqu'à la fin de l'été.



Animal errant, que faire?

Vous souhaitez une intervention relative à un animal errant? Communiquez avec la Régie de police au 450 435-2421. Le préposé prendra en note tous les renseignements pertinents et dirigera votre appel à la compagnie Inspecteur canin. Le contrôleur animalier n'interviendra que si l'animal est capturé et que si la demande d'intervention est initiée par la Régie de police.

Inspecteur canin offre également la possibilité d'emprunter une cage aux fins de capture d'un animal (à l'exception d'un chat) pour une période maximale de cinq jours. Un dépôt de 50 \$ est alors exigé.

Lorsqu'un contrôleur animalier est en mesure d'identifier le maître d'un animal de compagnie errant qui a été capturé, tous les frais de cueillette et d'entretien en fourrière sont facturés à ce propriétaire. Le contrôleur animalier est tenu de garder un animal errant en fourrière pendant une durée de quatre jours.

Si vous perdez votre animal de compagnie, communiquez rapidement et directement avec Inspecteur canin au 450 974-0462.

Notez que le contrôleur animalier ne procède pas à la cueillette de chats, à moins que les animaux ne soient gravement blessés, morts ou dangereux. Pour toute problématique relative à un chat errant, communiquez avec l'organisme Un chat dans ma cour à info@unchatdansmacour.org ou au 450 508-2882.



Régie intermunicipale de police, Urgence : 9-1-1

Autres appels : 450 435-2421, poste 0

www.riptb.qc.ca

 facebook.com/Régie intermunicipale de police Thérèse-De Blainville

 twitter.com/policeriptb

 Instagram.com/policeriptb